

Appel à création art urbain 2022

« Fresque Immense : les lorientais osent la couleur en ville (*street art*) »

Œuvre pérenne sur une surface d'environ 270 m²

Dans le cadre de sa politique de proximité, la Ville de Lorient a organisé en 2022 la première édition de son budget participatif. Le projet intitulé « [Fresque immense : Les Lorientais osent la couleur en ville \(street art\)](#) » est arrivé en tête des votes des habitants.

Conformément au règlement du budget participatif, ce projet a été déclaré lauréat à l'issue d'une étude technique approfondie.

La Ville de Lorient lance donc un appel à projet pour la création d'une fresque murale d'une surface de 270 m², à réaliser sur le pignon Nord-Est d'un immeuble localisé quai de Rohan à Lorient.

Cette commande publique est éligible uniquement aux artistes professionnels, qu'ils ou elles candidatent en leur nom, dans le cadre d'un collectif ou d'une association. Les candidatures devront être en mesure de présenter : les garanties de faisabilité de l'œuvre proposée, la reconnaissance d'un travail artistique urbain et la réalisation de fresques d'envergure.

Une candidature en deux phases :

- Lancement de l'appel à création : mercredi 5 avril 2023
- Pré-sélection de quatre artistes sur la base de leur profil : mai 2023
- Sélection d'un lauréat sur la base d'esquisses rémunérées : juin 2023
- Livraison de l'œuvre : fin septembre 2023

Contenu de l'appel à création

| | | |
|-----|--|---|
| I. | PROJET - NOTE D'INTENTION ET VISUELS..... | 2 |
| A. | Objet : Création d'une œuvre muraliste pérenne..... | 2 |
| B. | Le support de l'œuvre | 3 |
| C. | Historique de l'emplacement où sera créée la fresque | 3 |
| D. | Les attentes pour cette œuvre pérenne : carte blanche..... | 3 |
| 1. | Une carte blanche urbaine : | 3 |
| 2. | Les attentes artistiques : | 3 |
| 3. | Médiation - Transmission : | 4 |
| E. | Le processus de sélection..... | 4 |
| 1. | Deux phases de candidature | 4 |
| 2. | Critères de sélection..... | 4 |
| 3. | Composition du Comité Artistique..... | 5 |
| 4. | Modalités de dépôt des candidatures..... | 6 |
| II. | LE CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER..... | 7 |

| | | |
|------|--|---|
| A. | Pièces nécessaires au dossier | 7 |
| 1. | Présélection | 7 |
| 2. | Sélection finale | 7 |
| B. | Rémunération des artistes | 7 |
| C. | Modalités - Prix du marché - Délais de paiement - Facturation..... | 8 |
| 1. | Modalités..... | 8 |
| 2. | Facturation | 8 |
| 3. | Droits de propriété intellectuelle de l'œuvre..... | 8 |
| 4. | Pérennité de l'œuvre..... | 8 |
| 5. | Litiges..... | 8 |
| III. | ANNEXE : Procédure de dépôt des factures – Portail Chorus Pro..... | 9 |

I. PROJET - NOTE D'INTENTION ET VISUELS

A. Objet : Création d'une œuvre muraliste pérenne de 270m²

L'objet de cet appel à projet est de créer une œuvre sur le pignon de l'immeuble du 9, quai de Rohan.



L'intention de ce projet artistique est d'inscrire une œuvre d'art urbain sur cette partie de la ville, située en plein cœur de la ville de Lorient. La création s'inscrivant dans le contexte d'une carte blanche, l'artiste aura toute liberté de proposition graphique.

Dans cette dynamique, ce projet est une formidable opportunité donnée aux artistes de créer une œuvre sur un ouvrage aux dimensions conséquentes. Il permet aux artistes sur le support prévu, dans une pratique originale, la création d'une œuvre d'art urbain de qualité, marquante par son envergure et son positionnement dans la ville.

L'œuvre doit s'intégrer dans le paysage urbain, être universelle et intemporelle. L'utilisation de représentations stéréotypées de la ville de Lorient est à proscrire.

Ce projet d'appel à création répond à quatre objectifs principaux :

- Répondre à une demande populaire, exprimée dans un cadre de démocratie participative
- Soutenir la création et la diffusion artistique
- Dynamiser l'espace public
- Rendre l'art accessible à tous

B. Le support de l'œuvre

La peinture utilisée devra être adaptée au support, être visible et nettoyable. Un vernis anti tag est souhaité sur la partie basse du pignon à hauteur d'environ 3 mètres afin de protéger l'œuvre des tags. Le recours à des peintures respectueuses de l'environnement sera apprécié, sans être nécessaire.

Cette fresque doit pouvoir être exposée au grand-public durant un minima de 6 ans sans dégradation majeure des matériaux qui la composent dans un contexte jugé « normal » pour ce site (excluant à ce titre les dégradations volontaires liées aux incivilités). Le support de l'œuvre est un mur orienté nord-est, sujet à de nombreuses précipitations et un vent fort.

Compte tenu des dimensions du pignon, l'utilisation d'une nacelle spécifique est nécessaire. Les artistes candidats devront impérativement se faire accompagner d'une personne dotée **du diplôme R486 catégorie B (ex : Caces 3B) ou être titulaire de la certification**, pour le maniement et l'utilisation en toute sécurité de la nacelle.

Le coût de la nacelle et de son utilisation doit être intégré dans la prestation proposée par l'artiste et ne pas faire l'objet d'une dépense supplémentaire pour la collectivité.

L'installation préparatoire à la création fera l'objet d'échanges et d'une validation des services techniques de la Ville.

C. Historique de l'emplacement où sera créée la fresque

Située au sud du quartier du Centre-Ville, le quai de Rohan est un secteur de vie où logements, plaisance, attractivité économique et culturelle se mêlent. Situé à proximité immédiate du Palais des Congrès et de la Chambre de Commerce de l'Industrie, l'immeuble concerné par le projet appartient à Morbihan Habitat et surplombe le port de plaisance. Le quai représente un potentiel énorme : au cœur du Festival Interceltique de Lorient, il fait l'objet de nombreuses réflexions dédiées à la promenade et à l'animation du centre-ville.

Porte d'entrée maritime et routière de la ville, lieu de vie, zone d'activité : une œuvre murale sur cet immeuble sera fortement visible et impactera la vision de la municipalité pour ses habitants, ses usagers et ses visiteurs.

D. Les attentes pour cette œuvre pérenne : carte blanche

1. Une carte blanche urbaine :

Cette carte blanche consiste à réaliser une œuvre artistique d'art urbain qui s'inscrira dans le temps et s'intégrera harmonieusement et esthétiquement sur l'immeuble et dans son contexte urbain.

Dans un but d'intégration, l'œuvre pourrait inviter à la rêverie, à la contemplation, au voyage.

Cette œuvre intégrée en cœur de ville devra favoriser une identification immédiate, une visibilité, créer la surprise et la curiosité des passants.

2. Les attentes artistiques :

L'œuvre vise à interpeller et à marquer la rue de manière artistique. Elle suscitera l'intérêt des passants, des lorientais et plus largement des visiteurs de la Ville en donnant un signal fort de la présence d'une œuvre d'art en dialogue dans son contexte urbain et naturel.

L'œuvre devra être unique et marquer l'endroit, sans exubérance et sans décalage par sa forme ou ses couleurs. Elle doit éviter les représentations convenues et stéréotypées des villes portuaires pour

proposer une approche personnelle de l'espace de création mis à disposition. L'évocation de la dimension maritime du territoire pourrait néanmoins être un élément apprécié.

Dans cette carte blanche, les artistes ont toute liberté pour proposer leur œuvre. Ils peuvent imaginer pour cette fresque une création artistique contemporaine figurative ou abstraite. L'œuvre proposée alliera sensibilité et inventivité. Elle sera harmonieuse, unique et originale.

3. Médiation - Transmission :

La présence de l'artiste en phase de création offre une opportunité de dialogue avec les habitants, passants, usagers du port de plaisance, les commerçants avoisinants... Durant les temps de réalisation de l'œuvre par l'artiste, un moment de médiation et d'échanges avec les habitants est souhaité par la Ville de Lorient. Les modalités de cette action pourraient être discutées avec l'artiste selon les disponibilités et possibilités d'échange.

Un temps de vernissage pourrait être envisagé au moment de la réception de la fresque.

E. Le processus de sélection

1. Deux phases de candidature

Dans l'optique de faciliter l'acte de candidature pour les artistes et d'augmenter la diversité des profils, la Ville de Lorient souhaite sélectionner l'artiste qui réalisera l'œuvre en deux étapes.

Tout d'abord, les artistes souhaitant faire acte de candidature enverront les éléments récapitulatifs de leur parcours (book, catalogue, site internet...) afin de permettre au comité de sélection de juger du style, des orientations thématiques et des capacités de réalisation de chacun. Les artistes candidats présenteront également les éléments administratifs listés [au point I-E-3-a](#) du présent document.

Dans un second temps, il sera demandé aux quatre artistes présélectionnés de présenter une esquisse et une note d'intention détaillant leur projet et leur réflexion pour l'espace mis à disposition. Les propositions qui ne seront pas retenues à l'issue du comité de sélection seront rémunérées à hauteur de 500€ chacune. Toute esquisse envoyée durant la phase de présélection sera examinée, mais ne saurait faire l'objet d'une rémunération si l'artiste ne fait pas partie des quatre finalistes.

a) *Calendrier prévisionnel :*

- Lancement appel à projet : mercredi 5 avril 2023
- Retour des candidatures : au plus tard lundi 8 mai 2023
- Comité artistique de présélection de 4 artistes : mercredi 10 mai 2023
- Remise des esquisses : au plus tard lundi 29 mai 2023
- Comité artistique de sélection de l'artiste lauréat : mercredi 14 juin 2023
- Livraison de la fresque au plus tard pour fin septembre 2023

Attention, en raison de la tenue du Festival Interceltique de Lorient, la réalisation de l'œuvre ne peut se faire entre le 14 juillet et le 20 août.

b) *Livraison- réception de l'œuvre, vernissage*

À définir avec l'artiste lauréat.

2. Critères de sélection

La démarche "Carte Blanche" laisse place à la liberté d'expression et à la créativité. Il s'agit de réaliser sur l'ensemble de la surface désignée une œuvre d'art urbain.

Le choix sera effectué au regard des critères énoncés ci-dessous :

- Concept général de l'œuvre et intentions du projet
- Valeur artistique, esthétique et cohérence de la fresque en lien avec les attentes
- Identité de la création et originalité de l'œuvre
- Intégration dans le paysage urbain et équilibre général avec l'architecture
- Références artistiques des porteurs de projet
- Capacité à réaliser la fresque dans les délais indiqués
- Capacité à proposer un moment d'échange et de présentation de l'œuvre avec les riverains

Une intégration harmonieuse du nom de la Ville (« Lorient » ou « Lorient - An Oriant ») dans l'œuvre finale sera appréciée sans être nécessaire.

La signature du ou des auteur(s) de la fresque est souhaitée.

3. Composition du Comité Artistique

Élus adjoints au Maire :

Cécile Besnard, adjointe déléguée à la vie des quartiers et à la démocratie participative

Stéphane Daniel, adjoint délégué à la vie des quartiers et à la démocratie participative

Sophie Palant-Le Hégarat, adjointe déléguée à la culture et au patrimoine

Lydie Le Pabic, adjointe déléguée au tourisme, au jumelage et à la coopération décentralisée

Initiateur citoyen du projet d'œuvre muraliste :

David Saenz

Partenaires extérieurs :

Un représentant de Morbihan Habitat, propriétaire du bâtiment

Un représentant de l'Office du Tourisme de Lorient

Un représentant de l'Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne (EESAB)

Administration Ville de Lorient :

Direction de la Citoyenneté et des Relations Usagers :

Morgane Robin, directrice de la citoyenneté et des relations usagers

Marie Legrand, cheffe de projet participation et vie citoyenne

Direction de la Culture et du patrimoine :

Emmanuel Têdoie, Directeur de la culture et du patrimoine

Habitants de l'immeuble :

Afin que les avis des locataires de l'immeuble où sera la fresque soient représentés dans leur diversité et s'intègrent dans le processus de choix de manière harmonieuse, une réunion de présentation des esquisses sera organisée à destination des habitants en amont du comité de sélection. Il leur sera demandé de voter pour l'une des propositions, et leur choix représentera **trois voix** dans le comité, soit 20% du total des votes.

Un représentant du Comité d'Examen et de Suivi du budget participatif participera également aux réunions du comité artistique.

4. Modalités de dépôt des candidatures

Le présent appel à création sera diffusé sur diverses plateformes et réseaux professionnels liés au milieu de la création visuelle en milieu urbain, ainsi que sur les plateformes de publication des appels à projets publiques idoines. L'information sera également transmise sur le site internet de la Ville de Lorient, par voie de presse et sur les réseaux sociaux.

Les candidats adresseront à la Ville de Lorient par **voie numérique uniquement en utilisant un service de transfert de fichier (Fromsmash, Wetransfer, Dropbox...)**, à l'adresse du Service Proximité et Vie Citoyenne : budgetparticipatif@mairie-lorient.fr

L'analyse des candidatures permettra la reprise des éléments envoyés sur un document global. Les éléments de présentation du parcours seront transmis par voie numérique et papier aux membres du comité artistique. Pour la commission de sélection de l'artiste lauréat, les notes d'intention seront lues et affichées durant la réunion, de même que les esquisses.

Le service Proximité et Vie Citoyenne accusera réception par mail de votre dossier.

a) Éléments du dossier de pré-sélection :

- Un dossier de références permettant une bonne appréhension du travail et de l'expérience de l'artiste ou du collectif (book, expo, site Internet...). Ce dossier devra à la fois présenter les capacités et orientations artistiques de l'artiste et démontrer la capacité de l'artiste à réaliser une œuvre muraliste d'ampleur ;
- Un texte de 350 mots maximum reprenant les éléments essentiels du parcours artistique de l'artiste ou du collectif et/ou présentant leurs orientations, spécificités ou ambitions ;
- Une présentation avec adresses, statuts, CV, n° SIRET, n° d'URSSAF, éventuel n° d'ordre de la Maison des Artistes, Code APE ;
- Un RIB, un justificatif d'assurance responsabilité civile professionnelle ;
- Une copie des habilitations requises (**diplôme R486 catégorie B (ex Caces 3B)** pour le maniement et l'utilisation en toute sécurité de la nacelle et / ou tout autre habilitation.

Ces différents éléments seront notés ainsi : 70% de la note sera dédiée à l'évaluation du parcours et des éléments présentés, 20% pour la note d'accompagnement et 10% concernera la complétude des éléments administratifs fournis.

b) Éléments du dossier de sélection :

- Une esquisse (ou des esquisses finalisées) de l'œuvre avec impérativement ses mises en perspective sur le support dédié permettant d'avoir globalement un rendu de l'œuvre sur le site ;
- Une note d'intention artistique de 350 mots maximum décrivant avec précision le projet proposé, le style donné à la fresque, ou encore son ambition et son désir pour cette œuvre ;
- Une proposition d'action de médiation et / ou d'échange avec les habitants et usagers ;
- La liste du matériel qui sera utilisé pour réaliser la fresque (références des peintures et bombes de peinture et quantités nécessaires par référence, gants, masque(s) respiratoire(s), etc.) ;
- Une estimation du délai de réalisation et de la période à laquelle l'artiste souhaite intervenir.

Ces différents éléments seront notés ainsi : 60% de la note sera dédiée à l'appréciation des qualités esthétiques et graphiques de l'esquisse, 15% à la note d'intention, 15% à la proposition de médiation et 10% à la complétude des éléments logistiques fournis.

c) *Durée de réalisation :*

Les modalités de réalisation de l'œuvre seront organisées conjointement par l'artiste et les différents services de la Ville (sous réserve des conditions météorologique et autres aléas). Pendant toute la durée de la résidence et du chantier, l'artiste sera en contact avec la cheffe de projet participation et vie citoyenne.

d) *Visuels et droits à l'image :*

(1) *Visuels à transmettre :*

Durant et au terme de la réalisation de la fresque, l'artiste ou les artistes s'engagent à réaliser des photos de l'œuvre et du chantier et à les adresser par voie numérique au service proximité et vie citoyenne.

(2) *Prises de vue réalisées par la Ville de Lorient :*

Durant et au terme de la réalisation de la fresque, l'artiste ou les artistes autorisent la Ville de Lorient à réaliser des captations photographiques ou vidéos.

(3) *Autorisation de diffusion d'image :*

L'artiste ou les artistes autorisent la Ville à diffuser tout ou partie des captations réalisées par l'artiste ou par la Ville de Lorient dans le cadre d'une communication papier et numérique.

II. LE CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

A. Pièces nécessaires au dossier

1. Présélection

Les éléments cités au point I-E-3-a pour la présentation de l'artiste ou du collectif (dossier de référence, texte de présentation des éléments du parcours de l'artiste et ses intentions) et les éléments administratifs nécessaires au traitement administratif de la commande doivent être envoyés en une fois pour la bonne prise en compte de la candidature.

2. Sélection finale

Les éléments de présentation du projet artistique (esquisse, note d'intention) sont à transmettre aux services municipaux, ainsi qu'une indication des délais de réalisation et la liste du matériel utilisé par l'artiste pour la réalisation de l'ouvrage.

Une fois l'artiste lauréat sélectionné, les informations relatives à la location de la nacelle et aux personnes intervenant dans son pilotage seront à transmettre aux services.

B. Rémunération des artistes

Le budget global de cette commande publique est de **30 000 € TTC**.

28 500 € TTC¹ sont destinés à l'artiste lauréat, incluant :

- La rémunération du temps de conception et de réalisation de l'œuvre
- L'achat de fournitures
- La location d'une nacelle et la rémunération de son conducteur
- Les frais liés à l'hospitalité des artistes : transport, hébergement, repas
- L'exercice de médiation selon les possibilités et modalités définies conjointement avec l'artiste

¹ Si l'artiste est assujetti à la TVA 20% il percevra donc en réalité 22 800€

1 500 € : (500 € x 3) sont destinés à la rémunération du travail de conception des artistes placés en 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} position.

C. Modalités - Prix du marché - Délais de paiement - Facturation

1. Modalités

Le paiement sera réalisé pour les artistes retenus, les lauréats et artistes placés en 2^{ème}, 3^{ème} et quatrième position par la Ville de Lorient après réception de la fresque, du devis et de la facture. Le paiement de l'artiste lauréate comprend le coût de la réalisation de la fresque, les honoraires toutes charges incluses (fournitures, peintures, matériel, protections...), la préparation de la surface murale si besoin, ainsi que la prise en charge de tous moyens nécessaires à la bonne réalisation de l'œuvre. Le recrutement éventuel d'assistants par l'artiste devra s'inscrire dans le cadre légal du code du travail et faire l'objet de déclarations auprès des administrations idoines.

Les devis seront à transmettre au service proximité, qui émettra en retour un bon d'engagement assurant la prise en compte de la dépense. Les artistes devront ensuite déposer leur facture sur le site CHORUS – cf. annexe.

2. Facturation

L'artiste lauréate émet une facture à hauteur de **28 500 € TTC** (ou 28 500€ nets de taxe selon l'assujettissement à la TVA).

Les artistes arrivés en 2^{ème}, 3^{ème} et quatrième position émettent une facture à hauteur de **500 € TTC**. L'ensemble de ces éléments doivent être déposés sur la plateforme Chorus pour un traitement rapide des paiements.

3. Droits de propriété intellectuelle de l'œuvre

Cette commande comporte la cession des droits de représentation et d'exploitation de la fresque pour la Ville de Lorient pour un usage exclusivement non commercial.

4. Pérennité de l'œuvre

Ce présent appel à projet prend acte de la nature éphémère du Street-Art. En conséquence et en accord avec l'artiste, la Ville de Lorient ou le propriétaire du bâti ne peuvent s'engager au maintien de la fresque dans son état initial et donc ne s'engagent pas à entretenir et réparer les œuvres.

Le propriétaire du bâtiment pourra à son initiative, sans accord préalable de la Ville ou des artistes, procéder à l'effacement ou au recouvrement de l'œuvre à l'issue de la convention de mise à disposition signée entre le propriétaire des murs et la Ville de Lorient. Il ne pourra être revendiqué aucune contestation ou indemnité par les artistes ou collectifs à l'origine de l'œuvre.

5. Litiges

L'artiste s'engage à réaliser l'œuvre telle que présentée dans le dossier de candidature et lors de la séance du comité artistique.

Tout litige qui pourrait naître de l'interprétation et de l'exécution du présent marché devra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut le différend sera porté devant le tribunal compétent.

III. ANNEXE : Procédure de dépôt des factures – Portail Chorus Pro

La procédure est la suivante pour l'artiste lauréat et ceux arrivés en 2^{ème}, 3^{ème} et quatrième position :

1. L'artiste fait un devis pour la fresque à réaliser, le lieu, les dates avec le montant à envoyer au référent du projet de la Ville ;
2. La Ville à partir du devis de l'artiste fait un bon de commande qui intègre : le numéro d'engagement et le numéro de Siret de la Ville de Lorient ;
3. L'artiste émet sa facture PDF sur Chorus-pro avec ses coordonnées propres et les numéros du bon d'engagement et le Siret indiqués sur le précédent bon ;
4. Délais de paiement : environ 30 jours

Les prestations seront rémunérées par mandat administratif selon la réglementation en vigueur à l'achèvement de la fresque.

La facture PDF sur Chorus Pro portera les indications suivantes :

- le nom et l'adresse des créanciers ;
- le numéro de SIRET et code APE ;
- le numéro du compte bancaire ou postal des créanciers (RIB) ;
- l'objet de la prestation ;
- le montant TTC de la prestation ;
- la date de la facturation ;
- le numéro du bon de commande correspondant ;
- les références à l'article 293 b du CGI pour non assujettissement à la TVA (le cas échéant).
- Les prix sont fermes et définitifs.

Les prix proposés sont considérés, toutes sujétions incluses, y compris les éventuelles corrections d'auteurs. Les prix sont TTC, et sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres concernant la prestation.

Le dépôt de facture sur Chorus

Afin d'améliorer le traitement des factures, et optimiser les délais de paiement, la Ville de Lorient vous invite à déposer celles-ci sur Chorus Pro : <https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/>

Une première étape consiste (si cela n'a pas déjà été fait) à créer votre compte ; vous devez ensuite disposer d'un numéro d'engagement et du SIRET de la collectivité pour effectuer votre dépôt de facture. Nous vous remercions de bien vouloir **noter le numéro d'engagement sur votre facture**. Seuls les éléments numériques seront pris en compte.

Les ressources mises à disposition par la plateforme CHORUS :

- Une vidéo de présentation de la plateforme : [vidéo Chorus Pro](#)
- Fiche pratique - Créer un compte CHORUS :

<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/wp-content/uploads/2019/07/AIFE-Fiche-pratique-Cr%C3%A9er-un-compte-en-quelques-clics-2.0.pdf>

- Fiche pratique - Déposer une facture sur CHORUS

<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/wp-content/uploads/2019/07/AIFE-Fiche-pratique-D%C3%A9poser-une-facture-2.0.pdf>

Si vous rencontrez toutefois des difficultés dans vos démarches, n'hésitez pas à poser vos questions à l'assistance Chorus-Pro :

- Fiche pratique - Faire appel à l'assistance CHORUS

<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/wp-content/uploads/2019/07/AIFE-Fiche-pratique-Faire-appel-%C3%A0-l'assistance-Chorus-Pro-2.0.pdf>

Pour toute information, contactez le service de la proximité et de la citoyenneté à l'adresse budgetparticipatif@mairie-lorient.fr ou par téléphone au 02 97 02 22 80.